



# COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 22 août 2019

---

## Irrigation

### Nouvelles mesures de restrictions sur les bassins suivants :

- Bassin de la Vienne

---

#### Bassin de la Vienne - Mesures d'alerte renforcée :

Le débit seuil d'alerte renforcée d'été est franchi aux indicateurs de Lussac et d'Ingrandes ;

– Pour les prélèvements à usage agricole en rivière et en nappe rattachés aux indicateurs d'Ingrandes et Lussac-les-Châteaux ; limitation des prélèvements au VHR -50 % et interdiction des prélèvements entre 9 heures et 19 heures le dimanche.

Ces mesures sont applicables à compter du lundi 26 août 2019.

Conformément aux arrêtés-cadre, la préfète a signé le 21 août 2019 un arrêté préfectoral en ce sens.

Pour en savoir plus : <http://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau>

#### Contact presse

Nathalie BRIONNET – Adjointe à la responsable du Service de Communication Interministérielle  
Préfecture de la Vienne – nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05 49 47 24 76